

BON DE COMMANDE

Référence : AE00001



Chaque mois, **achatpublic entreprises** décrypte l'essentiel de l'actualité de la commande publique pour TPE, PME, ETI et grands groupes.

Un format clair, des infos fiables, une veille juridique et économique : tout pour comprendre les règles, anticiper les évolutions et saisir des opportunités.

API ENT – Abonnement annuel soit 10 numéros ~~(250 HT)~~ **190,00 € HT**
 Offre de lancement à 190 €HT valable jusqu'à fin juin 2026

| | |
|------------------|-----------------|
| TOTAL HT | 190,00 € |
| TVA 2,10% | 3,99 € |
| TOTAL TTC | 193,99 € |

VOTRE SOCIETE (Tous les champs sont requis)

Nom ou raison sociale

SIRET (14 chiffres)

Adresse

Adresse de facturation si différente

Contact

Mail

Téléphone

Date

Cachet et Signature

Le soussigné déclare être pleinement habilité à souscrire la présente demande d'abonnement et reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente ci-après annexées et en accepter les termes sans restriction ni réserve.

achatpublic.info – Services aux professionnels CONDITIONS GENERALES DE VENTE

(dernière mise à jour 01/2026)

1. PREAMBULE

achatpublic.com (l'« Éditeur »), société par actions simplifiée au capital de 4.295.590,88 euros, 20 rue des Aqueducs – 94250 GENTILLY, RCS Créteil 447 854 621, propose aux professionnels les services payants ci-après (les « Services ») :

- abonnement,
- publication d'offres d'emploi,
- mise en relation avec des conseils.

Les présentes *Conditions Générales de Vente* (les « CGV ») décrivent les modalités juridiques et financières de souscription aux Services et sont applicables sans réserve à toute personne physique ou morale y souscrivant (le « Client »).

2. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le contrat (le « Contrat ») liant le Client et l'Éditeur (les « Parties ») est constitué :

- de la proposition et/ou du bon de commande émis par l'Éditeur et signé par le Client, et
- des CGV,

à l'exclusion de tous autres documents et notamment toutes conditions générales ou particulières émises par le Client.

Aucune condition n'est opposable à l'Éditeur si elle n'est pas expressément acceptée par écrit et aucune tolérance ne peut être interprétée comme valant renonciation à un droit ou comme modification du Contrat.

3. DESCRIPTION DES SERVICES

3.1 ABONNEMENTS

▪ Contenu :

Les Services d'abonnement peuvent inclure :

- des informations actualisées par une équipe d'experts : journalistes, juristes spécialisés, avocats, Conseillers d'État, acheteurs...,
- des décisions commentées par des avocats auprès du Conseil d'État, des Tribunaux Administratifs, de la CJUE ...,
- des retours d'expériences et bonnes pratiques d'acheteurs publics,
- une base documentaire : textes officiels, jurisprudences, documents-types, guides d'achat, exemples de cahiers des charges ...,
- la possibilité de publier des *curriculum vitae*,
- la possibilité d'intégrer ses coordonnées professionnelles au sein de l'annuaire *achatpublic.info*,
- une assistance.

▪ Durée :

Le Contrat entre en vigueur pour une durée initiale de douze (12) mois qui débute à compter de l'envoi par l'Éditeur des codes d'accès. Au terme de cette période initiale, il est reconduit tacitement pour de nouvelles périodes successives de douze (12) mois, dans la limite de quarante-huit (48) mois, sauf résiliation par l'une ou l'autre des Parties adressée par lettre recommandée avec avis de réception au plus tard un (1) mois avant le terme de la période en cours.

A la cessation du Contrat, le compte du Client et ceux des Utilisateurs Autorisés associés sont supprimés. Le cas échéant :

- les *curriculum vitae* publiés par le Client et les Utilisateurs Autorisés sont supprimés au terme d'une durée de un an à compter de la suppression du compte associé,
- les coordonnées publiées par le Client et les Utilisateurs Autorisés dans l'annuaire *achatpublic.info* sont supprimées au terme d'une durée de un an à compter de la suppression du compte associé.

▪ Accès :

En cas d'abonnement multi-utilisateurs, le Client désigne un Administrateur. Un Administrateur s'entend du Client ou de tout membre de son personnel habilité à gérer les droits d'accès des Utilisateurs Autorisés. Les Utilisateurs Autorisés s'entendent des membres du personnel du Client disposant de codes d'accès.

L'Administrateur gère les comptes des Utilisateurs Autorisés et ainsi créé et supprime lesdits accès dans la limite du nombre d'Utilisateurs Autorisés définis dans la proposition ou le bon de commande applicable.

Les droits d'accès sont personnels, inaccessibles, exclusifs et destinés aux seuls besoins professionnels du Client et des Utilisateurs Autorisés. Par conséquent :

- le Client s'engage à exercer un contrôle strict des Utilisateurs Autorisés et à signaler toute connexion non autorisée à l'Éditeur,
- le Client, l'Administrateur et les Utilisateurs Autorisés s'engagent à préserver la confidentialité des codes d'accès,
- le Client informe sans délai l'Éditeur de toute perte desdits codes,
- lorsqu'un Utilisateur Autorisé quitte la structure du Client, l'Administrateur s'engage à retirer les droits d'accès.

Le nombre d'Utilisateurs Autorisés ne peut en aucun cas excéder le nombre d'accès définis dans la proposition ou le bon de commande applicable. L'Éditeur se réserve le droit d'interrompre l'accès aux Services ou de modifier le tarif de l'abonnement s'il constate un nombre d'accès et/ou connexions supérieur au nombre souscrit par le Client.

En cours d'abonnement, le nombre d'accès d'Utilisateurs Autorisés peut être augmenté à la demande du Client. Dans ce cas, le Contrat est résilié par anticipation et un nouveau contrat d'une durée de un (1) an tacitement reconductible dans les conditions précitées est conclu. Le cas échéant :

- les sommes déjà réglées au titre de l'abonnement résilié par anticipation et correspondant à sa durée restant à courir viennent en déduction du montant du nouvel abonnement,
- le nouveau Contrat ainsi conclu est soumis aux conditions financières en vigueur à la date de commande du Client, et est régi par la version des CGV en vigueur à sa date de conclusion.

3.2 PUBLICATION D'OFFRES D'EMPLOI

Toute personne peut déposer une offre d'emploi sur le Site en adressant sa demande via le formulaire prévu à cet effet.

Le contenu de l'offre d'emploi relève de la responsabilité exclusive des Clients, lesquels s'engagent notamment à n'y inclure aucune donnée à caractère personnel au sens du *Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016* (le « RGPD »).

L'offre d'emploi est publiée à compter de l'acceptation du Bon de Commande applicable et du paiement du prix par le Client, cela pour une durée n'excédant pas deux (2) ans à compter de sa date de publication.

3.3 MISE EN RELATION AVEC DES CONSEILS

Toute personne peut demander à être mise en relation avec un professionnel en adressant sa demande via le formulaire prévu à cet effet.

Il est précisé en tant que de besoin que le service mis en œuvre par l'Éditeur dans ce cadre est strictement limité à la mise en relation et que les Clients sont seuls responsables de l'usage et des interprétations faits par eux-mêmes des conseils mis à leur disposition dans le cadre de ce service.

4. DISPONIBILITÉ DES SERVICES

Les Services sont accessibles 24h/24h et 7j/7j, sauf cas de force majeure ou d'événements hors du contrôle de l'Éditeur, et sous réserve des éventuelles pannes, interventions de maintenance et mises à jour nécessaires au bon fonctionnement du Site.

5. DONNEES PERSONNELLES

La souscription et l'usage des Services donnent lieu aux traitements de données personnelles au sens du RGPD. Ces traitements et les droits et obligations qui en découlent sont décrits ci-dessous.

| FINALITE | RESPONSABLE DESTINATAIRE | DONNEES | BASE LEGALE | CONSERVATION | TRANSFERT HORS EUROPE |
|--|---|--|---------------------------|--|-----------------------|
| GESTION DES ACCES AUX ABONNEMENTS ACHATPUBLIC.INFO | Responsable : Le Client Destinataire : | Identité, organisation, fonction, coordonnées professionnelles | Exécution du Contrat - | Durée de vie de compte prolongée d'un an à compter | Non |

| | | | | | |
|---|--|--|---|---|---|
| PUBLIER UN CV DANS LA CVTEQUE <i>ACHATPUBLIC.INFO</i> | L'Editeur | | Intérêt légitime à compter de la date de suppression du compte | de la date de fermeture du compte | |
| S'INSCRIRE DANS L'ANNUAIRE <i>ACHATPUBLIC.INFO</i> | | | | | |
| PUBLIER UNE OFFRE D'EMPLOI | Responsable : Le Client Destinataire : L'Editeur | | Exécution du Contrat | Suppression à la demande, à défaut 2 ans à compter de la publication au plus tard | |
| ETRE MIS EN RELATION AVEC UN PROFESSIONNEL | Responsable : L'Editeur Destinataire : L'Editeur et le professionnel concerné | Identité, organisation, fonction, coordonnées professionnelles | Exécution du Contrat - Obligation légale à compter de son terme | 10 ans à compter de la fin du Contrat | |
| ASSISTANCE | Responsable : L'Editeur Destinataire : L'Editeur et le sous-traitant concerné | | Exécution du Contrat | | Tunisie - Sous-traitance réalisée par <i>ETAI Tunisie</i> , filiale de l'Editeur, dans le cadre de <i>Clauses Contractuelles Type de la Commission Européenne</i> |

Dans le cadre des traitements ci-dessus, l'Editeur s'engage :

- de manière générale à présenter des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées afin que les traitements répondent aux exigences de la réglementation applicable et garantisse la protection des droits des personnes concernées,
- à traiter les données uniquement sur instruction du Client,
- à veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité,
- à respecter les obligations de l'Article 32 du RGPD,
- à aider le Client dans la mesure du possible à répondre aux demandes d'exercice de leurs droits par les personnes concernées,
- à aider le Client à garantir le respect des obligations prévues aux Articles 32 à 36 du RGPD,
- à mettre à la disposition du Client toutes les informations nécessaires pour apporter la preuve de son respect des obligations du présent Article et pour permettre la réalisation d'audits, menés par le Client ou tout autre auditeur qu'il aura mandaté sous réserve du respect d'un préavis de trente (30) jours,
- à informer immédiatement le Client si selon lui une instruction constitue une violation du RGPD ou d'autres dispositions applicables,
- à supprimer les données traitées à la demande du Client.

Les sous-traitants ci-dessous sont acceptés par le Client :

- Hébergement :** CLOUD TEMPLE, Le Belvédère, 1-7 Cours Valmy Spaces 92800 PUTEAUX - RCS Nanterre 825 400 336. La sous-traitance est réalisée dans le cadre d'un acte juridique écrit conformément à la réglementation applicable.
- Assistance :** ETAI Tunisie, 32, rue des entrepreneurs ZI Chargaia II Ariana 2035 Tunis Carthage (TUNISIE), immatriculation Tunis B 245962006. ETAI Tunisie est une filiale du [groupe Infopro Digital](#) au même titre que l'Editeur. Les traitements sous-traités sont régis par les clauses contractuelles types de la *Commission Européenne*.
- Routing :** HubSpot France, 91, Boulevard Haussmann 75008 Paris – RCS Paris 844 620 971. La sous-traitance est réalisée dans le cadre d'un acte juridique écrit conformément à la réglementation applicable.

L'Editeur est autorisé à recourir à des sous-traitants tiers et informe le Client en cas de changement ou de nouveau sous-traitant.

L'Editeur s'assure que les sous-traitants prennent les mesures appropriées afin d'assurer la protection et la sécurité des données traitées, répercutée aux sous-traitants ses propres obligations issues du Contrat et est responsable de leurs actions vis-à-vis du Client.

Le Client, l'Administrateur et les Utilisateurs Autorisés disposent sur les données les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition qu'ils peuvent exercer [ici](#). Le Client peut également s'opposer, à ce que les données le concernant soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Pour exercer ces droits, il convient de s'adresser [ici](#).

6. PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'Editeur est le titulaire exclusif de l'ensemble des droits et autorisations afférents aux contenus (textuels, graphiques, sonores, vidéographiques, logiciels ou de toute autre nature) et données du Site et des Services (les « Contenus et Données ») mis à la disposition du Client, lesquels sont notamment protégés par le droit des marques, le droit d'auteur et par le droit *sui generis* du producteur de bases de données.

Aucune fonctionnalité des Services, et notamment les fonctions d'impression, de téléchargement ou d'envoi de courrier électronique, ne peut être utilisée par le Client, l'Administrateur ou les Utilisateurs Autorisés dans le but de violer les droits attachés aux Contenus et Données, aux Services et au Site.

Le Client s'engage expressément :

- à utiliser les Services ainsi que les Contenus et Données et tous autres éléments obtenus par l'intermédiaire des Services pour les seuls besoins de son activité professionnelle et dans le respect des droits de l'Editeur et de tous titulaires de droits afférents aux Contenus et Données,
- à ne pas reconstituer ou tenter de reconstituer, à partir des Contenus et Données, et plus généralement au moyen des Services, une base de données ou tout produit ou service visant à proposer directement ou indirectement, à titre gratuit ou onéreux, le même service ou un service comparable,
- à ne faire aucun usage des dénominations *achatpublic.com* ou *achatpublic.info*, ainsi que toute autre dénomination utilisée dans le cadre des Services, dans ses documents publicitaires et commerciaux, sauf accord préalable et écrit de l'Editeur.

Le Client se porte fort du parfait respect des obligations ci-dessus par l'Administrateur et les Utilisateurs Autorisés et garantit intégralement l'Editeur à ce titre.

Le Client reconnaît et garantit que le respect des obligations ci-dessus par ses soins, l'Administrateur et les Utilisateurs Autorisés constitue une condition essentielle au consentement de l'Editeur à conclure le Contrat.

7. EVOLUTIONS DES SERVICES

7.1 L'Editeur se réserve la faculté de modifier, en cours d'exécution du Contrat, le contenu et/ou le fonctionnement des Services. Le Client est informé desdites évolutions par publication sur le Site ou par tout autre moyen adéquat.

7.2 L'Editeur se réserve également le droit de modifier les CGV à tout moment et notifie le cas échéant au Client les modifications effectuées par courrier électronique ou par tout autre moyen adéquat. Les nouvelles CGV entrent alors en vigueur à compter de leur date de notification au Client.

Toute modification substantielle donne au Client la faculté de mettre fin au Contrat par lettre recommandée avec avis de réception dans le mois suivant la date de notification par l'Editeur des CGV modifiées. Le cas échéant, le Contrat prend fin au terme d'une période de un (1) mois à compter de la réception par l'Editeur de la notification de la résiliation du Contrat. Une telle résolution ne donne le droit au versement d'aucune somme ou indemnité à quelque titre que ce soit.

8. CONDITIONS FINANCIERES

8.1 Prix

La souscription aux Services est consentie moyennant le paiement par le Client, terme à échoir, du prix mentionné dans le bon de commande ou la proposition applicable.

Les prix ne comprennent ni les coûts d'accès à internet, ni les coûts téléphoniques, ni les coûts d'appels à l'assistance, qui demeurent à la charge exclusive du Client.

Le prix des Services peut être réévalué chaque année dans la limite de la variation à la hausse de l'indice SYNTEC ou de 3% (trois pour cent) si la variation à la hausse de l'indice SYNTEC est inférieure à trois pour cent, ce que le Client accepte.

8.2 Modalités de paiement

Sauf autres conditions stipulées dans le bon de commande ou la proposition commerciale applicable, toute facture est payable dans les trente (30) jours fin de mois suivant la date de facturation. Tout retard de paiement constaté entraîne, sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités de retard (taux applicable pendant le 1^{er} semestre de l'année concernée = taux directeur de la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points en vigueur au 1^{er} janvier de l'année concernée / Taux applicable pour le 2^e semestre de l'année = taux directeur de la Banque Centrale Européenne majoré de 8 points en vigueur au 1^{er} juillet de l'année concernée). En outre, une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement peut être réclamée.

Par ailleurs, en cas de non-paiement d'une facture, l'Éditeur se réserve le droit de suspendre immédiatement les Services ou de mettre un terme au Contrat dans les conditions de l'Article 10 ci-après.

Par dérogation aux stipulations de l'Article 1342-10 du Code Civil, il est expressément convenu que dans l'hypothèse où plusieurs factures sont dues et que le Client procède à un règlement partiel, l'Éditeur est libre d'imputer ledit règlement comme bon lui semblera.

9. RESPONSABILITE

9.1 L'Éditeur est soumis à une obligation de moyens dans le cadre de l'exécution du Contrat.

9.2 Le Client déclare accepter :

a) qu'il a connaissance des aléas de la consultation en ligne, en particulier au regard des temps de réponse,

b) qu'il lui appartient de prendre toutes mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques techniques de son équipement et de son réseau informatique lui permettent l'accès aux Services,

c) qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination par d'éventuels virus.

9.3 Le Client est responsable du choix des Services et, en sa qualité de professionnel, tant de l'usage et des interprétations qu'il fait des informations et documents obtenus par les Services, que des actes et conseils qu'il en déduit ou émet. L'Éditeur n'a pas vocation à se substituer au Client pour effectuer des recherches via les Services, interpréter les questions du Client, et analyser les données, informations et documents obtenus.

9.4 L'Éditeur n'accorde aucune garantie expresse ou implicite à l'égard des Services ou de toutes données, information ou document que le Client obtient via les Services, notamment quant à la mise à jour et l'exhaustivité des données, information et document.

9.5 En toutes hypothèses, la responsabilité de l'Éditeur ne peut en aucun être mise en cause à l'égard des dommages indirects ou les pertes imprévisibles qui pourraient être causés par les Services. De convention expresse entre les Parties, sont considérés comme dommages indirects tout préjudice moral ou commercial, pertes de bénéfices, de chiffre d'affaires, de commandes, de revenus, de clientèle, perte de données et toute action dirigée contre le Client par un tiers et les conséquences en résultant. Les « pertes imprévisibles » incluent notamment toute incompréhension ou erreur d'interprétation de la part du Client.

9.6 En toute hypothèse, en cas de mise en cause de la responsabilité de l'Éditeur dans le cadre du Contrat, celle-ci est expressément limitée au montant effectivement versé par le Client à l'Éditeur au titre du Contrat en cause, pour la période contractuelle en cours le cas échéant.

9.7 **Le Client renonce irrévocablement à toute demande, réclamation, droit ou action à l'encontre de l'Éditeur ayant pour objet l'inexécution du Contrat à défaut de l'avoir formulée dans les douze (12) mois suivant l'inexécution concernée, et renonce de ce fait irrévocablement à introduire toute action devant toute juridiction au-delà de ce délai à l'encontre de l'Éditeur et de toute société du groupe auquel elle appartient.**

10. RESILIATION

En cas de non-respect de ses obligations contractuelles ou légales par le Client (notamment non-respect du nombre d'accès, atteinte à l'intégrité du Site, aux droits de l'Éditeur), l'Éditeur peut à sa seule discrétion et sans notification préalable :

- suspendre l'accès aux Services,

- résoudre le Contrat sans autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

En toutes hypothèses, et quel que soit le moment à laquelle elle intervient, la résiliation du Contrat est sans effet sur les droits de l'Éditeur (i) de conserver les sommes perçues dans le cadre du Contrat, (ii) de percevoir les sommes dues en contrepartie des services consommés, (iii) et de percevoir ou conserver prix de la mise à disposition des Services pour toute la durée d'engagement initialement définie par le Contrat, (iv) de demander la réparation de ses préjudices.

11. DISPOSITIONS DIVERSES

Le Contrat ne peut en aucun cas être cédé par le Client à un tiers.

Si une clause du Contrat se révèle nulle, le reste du Contrat n'est pas affecté par la nullité de la clause.

Les Parties élisent domicile en leur siège respectif tel qu'indiqué sur le bon de commande ou la proposition commerciale applicable. Toutes les notifications, pour être valides, doivent avoir été effectuées à l'adresse de domiciliation.

12. PROBITE ET TRANSPARENCE

Chaque Partie déclare mener ses activités avec honnêteté, intégrité, fiabilité et responsabilité et entend que toute personne physique ou morale en relation avec elle adhère aux mêmes valeurs. En conséquence, chacune des Parties ainsi que tout tiers agissant pour son compte s'engage, dans le cadre du Contrat à se conformer strictement aux lois et règlements en vigueur ayant pour objet la lutte contre la corruption. En particulier chacune d'elles s'engage dans le cadre du Contrat à ne pas, directement ou indirectement, proposer, accorder, solliciter ou recevoir d'un tiers un avantage indu en vue d'accomplir, retarder ou omettre d'accomplir, un acte relevant de ses fonctions dans le cadre de l'exécution du Contrat, ni abuser de son influence réelle ou supposée sur un tiers afin d'obtenir de ce tiers un avantage en faveur de l'autre Partie. Chacune des Parties s'engage également à fournir à l'autre toute assistance qui lui serait éventuellement nécessaire pour répondre à une demande d'une autorité dûment habilitée relative à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence. Chacune des Parties déclare et garantit également à l'autre Partie qu'aucune somme (y compris, des honoraires, commissions ou tout autre avantage pécuniaire indu) ou aucun objet de valeur (y compris, mais sans limitations, des cadeaux, voyages, repas ou divertissements inappropriés) n'a été ou ne sera remis, directement ou indirectement, à un employé, directeur ou mandataire social de l'autre Partie dans le but d'obtenir la signature du présent Contrat, d'un Bon de Commande, et/ou de faciliter son exécution ou son renouvellement.

En outre, chacune des Parties ainsi que tout tiers agissant pour son compte s'engage à se conformer aux lois et règlements applicables en matière de sanctions commerciales, en ce compris les mesures restrictives et sanctions mises en œuvre par les Nations-Unies, l'Union Européenne et ses états membres, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et, le cas échéant, toute juridiction dans laquelle le présent Contrat doit s'exécuter (ensemble ci-après « Sanctions économiques »). Chacune des Parties déclare à cet égard que ni elle, ni les tiers agissant pour son compte i) ne font l'objet de Sanctions économiques ii) ne sont détenus ou contrôlés, directement ou indirectement, par une entité ou une personne faisant l'objet de Sanctions économiques et iii) ne sont immatriculés, localisés ou résidents d'un pays ou territoire faisant l'objet de Sanctions économiques.

Tout manquement de la part d'une des Parties aux stipulations du présent article sera réputé constituer un manquement substantiel justifiant la résiliation du présent Contrat, aucun préavis n'étant en ce cas applicable, sans préjudice de l'indemnisation par la Partie fautive du dommage causé à l'autre Partie du fait de ce manquement.

Chacune des Parties s'engage à informer l'autre Partie dans les meilleurs délais à compter de la date de signature des présentes de tout événement qui viendrait contre dire les déclarations et garanties définies au présent article.

13. FORCE MAJEURE

Sont considérés comme des cas de force majeure ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français. De plus, sont considérés comme des cas de force majeure les cas suivants : blocage, perturbation ou encombrement des réseaux de télécommunications, mauvaise qualité ou coupure du courant électrique, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, grève, lock-out, intempéries, épidémies, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, dégâts des eaux, feu, foudre, explosion, insurrections, guerre, acte de terrorisme ou menace de terrorisme, opérations militaires, état d'urgence national ou local, restrictions gouvernementales ou légales, acte ou omission du gouvernement ou d'autorités supérieures compétentes, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation et/ou de mise en œuvre des Services, mesures restrictives et sanctions mises en œuvre par les Nations-Unies, l'Union Européenne et ses états membres, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et, le cas échéant, toute juridiction dans laquelle le Contrat doit s'exécuter.

La survenance d'un cas de force majeure :

- doit être notifiée par tout moyen dans les meilleurs délais par la Partie empêchée,

- suspend, dans un premier temps, le Contrat.

La notification réalisée indique :

- l'évènement constitutif de force majeure,

- sa durée prévisible,

- les obligations dont la Partie empêchée estime ne plus pouvoir assurer l'exécution,

- les moyens que la Partie empêchée met en œuvre pour limiter les conséquences de la force majeure.

Si le cas de force majeure a une durée d'existence supérieure à trois (3) mois à compter de la date de notification précitée, le Contrat pourra être résilié de plein droit et sans autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Le cas échéant la résiliation est effective au terme d'une période de trente (30) jours à compter de la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception précitée. Aucune indemnité ne pourra alors être réclamée par l'une ou l'autre des Parties.

14. Litiges

Le Contrat est soumis à la loi française.

En cas de litige relatif à l'application ou à l'interprétation du Contrat, la juridiction compétente sera le Tribunal Administratif du lieu d'exécution de la prestation

